L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉROME BAYON.

VENDREDI (MATIN,) 3 FÉVRIER 1832.

ERRATA.—C'est par erreur que nous avons dit "*douze à quinze mille maisons,*" dans l'article relatif à l'incendie de St-Thomas ; c'est *douze à quinze-cents*, comme nous l'avions précédemment annoncé.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 3 février.

L'ÉLECTION.—Il résulte du dépouillement du scrutin, qui a eu lieu hier à onze heures du matin, que M. BERNARD MARIGNY a été élu à une forte majorité ; voici l'état des votes :

Pour B. Marigny ······ 886
Pour S. J. Peters ······ 706
Votes doubles, écartés ···· 4—3 p. P. 1 p. M.
Un signé par le votant ···· 1—pour Peters.
Trois do. perdus ········ 3

1600

Majorité pour Marigny ·· 180

Malle quotidienne.—Nous annonçons avec plaisir au public, que les bateaux-à-vapeur *Star-in-the-West* et *Long Branch* ont commencé le transport de la malle d'ici à Pascagoula. A compter d'aujourd'hui le courrier doit arriver tous les matins au point du jour, et repartir à 7 heures.

Feu.—Hier soir, à 9 heures et demie, le feu a éclaté dans une barraque en bois, située derrière la propriété de M. Jean Danna, rue St.-Philippe ; elle a été entièrement consumée.

Nous continuons aujourd'hui à extraire des journaux reçus par la dernière malle, ce qu'ils contiennent de plus important.

Le *Courier* de Londres du 30 novembre, publie l'extrait suivant d'une lettre de Smyrne du 19 octobre :—

"Cette maladie redoutable qu'on nomme le cholera morbus, fait des ravages effrayants dans cette ville ; il est très probable qu'elle a été apportée d'Alexandrie où, d'après les derniers rapports, il mourrait 800 personnes par jour. Ici elle a commencé dans le quartier habité par les Israélites, mais elle est répandue maintenant dans toute la ville, et elle cause quelquefois une mort si subite que l'on n'a pas le temps d'appeler le médecin. Les mortalités ont lieu principalement pendant la nuit ; bien peu de personnes atteintes en réchappent. Jusqu'à présent tous les négocians et les résidans anglais ont été épargnés. Le commerce est entièrement suspendu ; les bazars sont fermés, et tous ceux qui en ont les moyens, sont partis pour la campagne, ou se disposent à le faire. Quelques uns des résidans anglais se proposent de se rendre dans les îles voisines ou aux Dardanelles, pour y attendre que la maladie ait un peu diminué, ce qui arrivera probablement dans peu, car jusqu'à présent on n'a pas remarqué que le cholera ait ravagé aussi furieusement aucune ville pendant un long-temps. A Constantinople cette maladie a cessé, et le commerce commence à reprendre. Le gouvernement turc, qui s'est arrogé le monopole de la vente de l'opium, vient d'en vendre 1150 caisses, dont une moitié à la compagnie hollandaise, et l'autre à différents individus."

—Le *Globe* de Londres, de la même date, dit que les îles du Cap-Vert se sont déclarées pour doña Maria.

—Le roi de Prusse a publié un ordre du jour, par lequel les quatre corps d'armée stationnés sur la frontière de l'est sont réduits à ce qu'ils étaient avant l'insurrection de la Pologne.

—Une assemblée nombreuse a eu lieu à Manchester (Ang.) le 28 novembre : de 1500 à 2000 personnes étaient présentes : la *déclaration de droits* dont suit la teneur a été adoptée à l'unanimité par cette assemblée :

"Toutes les propriétés honnêtement acquises sont sacrées et inviolables.

"Le but de la société est le bien public, et l'institution des gouvernemens a pour objet d'assurer à chaque individu la jouissance de ses droits.

"Tous les hommes sont nés également libres, et la nature leur a donné certains droits inhérents qui sont inaliénables.

"Toutes les lois doivent être instituées pour le bien, la protection et la sûreté de tout le peuple, et non pour le bien être et l'avantage d'un seul homme, d'une famille, ou d'une classe d'hommes.

"Toutes les distinctions héréditaires par droit de naissance, sont anti-naturelles, et conséquemment opposées à tout principe de justice.

"Tout homme, à l'âge où il est obligé de servir son pays, s'il a un jugement sain, et qu'il ne soit pas souillé par le crime a le droit, soit par lui-même, soit par ses représentans, de donner librement son vote dans les discussions qui ont pour objet d'établir la nécessité d'imposer le peuple, de régler l'emploi des contributions, d'en déterminer la quotité, l'assise et la durée.

"Afin d'assurer le choix d'une personne convenable, le vote devrait se faire par scrutin ; le choix des électeurs devrait être la seule qualification à exiger du représentant ; et la durée du parlement devrait n'être que d'un an."

—Lord Palmerston, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, a enjoint au consul de cette puissance à Lisbonne de demander une réparation pour les dommages occasionnés aux sujets anglais par le gouvernement portugais ; le consul a l'ordre d'insister formellement pour obtenir cette réparation. En cas de refus, on aura recours à la force.

—Dans la nuit du 27 novembre il y a eu 8 arrestations à Paris. On dit que ces mesures ont été prises par suite de la découverte d'un manuscrit sans signature, contenant un projet de révolution dont l'objet était de placer le duc de Reichstadt sur le trône. Dans la nuit du 25 au 26, soixante estafettes ont été envoyées, par le ministre de la guerre, à tous les généraux commandant les divisions et sous-divisions stationnées dans les départemens.

—Des nouvelles de Livourne du 9 nov. annoncent que l'autre assassin du président de la Grèce, le fils de Pietro Bey, a été condamné à mort, mais que sa sentence n'a pas encore été exécutée. La tranquillité règne dans le Peloponèse, mais Hydra est toujours opposée au gouvernement, et Syra a suivi cet exemple. Une expédition de 1500 hommes se préparait à Napoli, contre cette dernière île.

NOUVELLES D'EUROPE PLUS RÉCENTES.

Ce qui précède était déjà livré à la composition, quand nous avons appris l'arrivée dans ce port, du trois-mâts barque *Lord-Stanley*, parti de Liverpool le 11 décembre ; les journaux qu'il apporte, fournissent des articles intéressants, nous en avons extrait le discours du roi d'Angleterre à l'ouverture du parlement, une communication officielle faite au *Courier* de Londres, laquelle annonce que le duc d'Orléans et le maréchal Soult sont entrés à Lyon le 3 décembre, et quelques nouveaux détails relatifs aux événemens dont cette ville a été le théâtre. On trouvera sous le titre *extérieur* les articles dont nous parlons.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, 7 décembre.

Nous avons reçu aujourd'hui des journaux de Frankfort et des autres parties de l'Allemagne, mais nous n'y trouvons que bien peu de chose qui soit digne d'attention. Sous la date de Vienne, nous lisons quelques réflexions sur la conduite probable de l'empereur de Russie à l'égard de la Pologne, mais tout cela n'est basé que sur des suppositions. Un journal dit qu'il est à supposer que les Polonais recouvreront l'indépendance qui leur avait été promise par le traité de Vienne. Des lettres de Syra reçues par la voie de Trieste, disent que les Hydriotes et les Syriens se sont soumis au gouvernement provisoire de M. [illegible], à la condition qu'une amnistie générale serait publiée. Un article daté des bords du Danube, contredit la nouvelle d'une diminution de l'armée d'Autriche, et dit que cette armée est sur le même pied que l'année dernière.

LONDRES, 8 décembre.

—Bureau du COURRIER, 3 heures.

Nous venons de recevoir ce qui suit, par un courrier extraordinaire :—

"S. A. R. le duc d'Orléans, et le maréchal Soult, ministre de la guerre, sont entrés à Lyon le 3 décembre, à trois heures de l'après midi, au milieu des acclamations des habitans.

LONDRES, 6 décembre.

OUVERTURE DU PARLEMENT.

Vers les deux heures de l'après midi, le roi s'est rendu à la chambre des Lords. Dès que sa majesté eut pris place sur le trône, l'huissier portant la baguette noire, reçut l'ordre de convoquer la chambre des communes.

Au bout de quelques minutes, le président, accompagné d'un grand nombre de membres, a paru à la barre de la chambre des Lords ; et le roi, après les formalités d'usage, a prononcé le discours suivant :—

MILORDS ET MESSIEURS,

Je vous ai convoqués, afin que vous puissiez avoir connaissance des importans devoirs sur lesquels les circonstances présentes appellent votre attention immédiate. Je suis sincèrement affligé des inconvéniens que vous devez éprouver, je n'en doute pas, par la reprise aussi accélérée de vos travaux, après le court intervalle de repos qui vous a été accordé par suite des fatigues de votre dernière session.

Je crois qu'il est de mon devoir avant tout, de recommander particulièrement à votre attention les mesures qui vous seront proposées pour une réforme dans la chambre des communes du parlement. Une prompte et satisfaisante solution de cette question, devient de jour en jour d'une plus haute importance, pour la sécurité du royaume et pour la satisfaction et le bonheur de mon peuple.

Je gémis sincèrement de la détresse qui règne encore dans quelques unes de nos provinces ; la conservation de la paix tant au dedans qu'au dehors exige, après le secours de la divine providence, le moyen le plus efficace pour remédier à ces maux. Je suis persuadé que vous serez disposés à adopter toutes les mesures pratiques, que vous m'avez toujours vu disposé à sanctionner, tant pour éloigner les causes que pour arrêter les effets de ce manque d'occupation, qu'ont occasionné l'embarras du commerce et l'interruption nécessaire dans les progrès de l'industrie, qui en est résultée.

C'est avec une vive affliction que j'ai observé à Sunderland l'existence d'une maladie dont le caractère et les symptômes démontrent l'analogie avec celle qui a régné dans plusieurs parties de l'Europe. Il reste encore à décider si elle est indigène ou si elle a été importée du dehors, mais il est de fait que ses progrès n'ont point été aussi prompts et aussi funestes que sur le continent. Cependant il était de toute nécessité d'employer des mesures de précaution contre la propagation de cette maladie ; et tous les moyens indiqués par ceux qui ont été le plus en même de l'étudier, ont été de suite mis en usage.

Dans quelques parties de l'Irlande une opposition systématique s'est refusée au paiement des dîmes, et dans quelques circonstances il en est résulté des désordres affligeants ; ce sera l'un de vos premiers devoirs, de vous occuper de la possibilité d'apporter aux lois sur cette matière quelques améliorations qui assurent la protection nécessaire à l'église établie, et fassent disparaître en même temps les motifs actuels de mécontentement. Mais sur cette question, comme sur toutes celles qui intéressent l'Irlande, il est surtout nécessaire d'adopter les moyens les plus efficaces pour assurer la paix et l'ordre intérieur, qui paraissent seuls nous manquer pour que ce pays, auquel la Providence a départi tant d'avantages naturels, jouisse de la plus grande somme de prospérité.

La conduite du gouvernement portugais, et les insultes réitérées auxquels mes sujets ont été exposés, ont empêché le renouvellement des relations diplomatiques avec ce royaume. L'état d'un pays qui a été si long-temps uni à celui-ci par les liens de la plus intime alliance, doit nécessairement être pour moi un objet du plus profond intérêt ; le retour en Europe de la branche aînée de l'illustre maison de Bragance, et les dangers d'une contestation relative à un héritage, exigeront que je donne la plus vigilente attention à des événemens par lesquels non seulement la sûreté du Portugal, mais les intérêts de l'Europe, peuvent être mis en danger.

Les arrangemens relatifs à la séparation de la Hollande et de la Belgique, que je vous annonçai à la fin de la dernière session, ont été suivis d'un traité entre les cinq puissances et le roi des Belges, que j'ai ordonné de vous soumettre aussitôt que les ratifications auront été échangées.

Le roi des Pays-Bas n'a pas encore acquiescé à un traité semblable ; mais j'espère que l'époque n'est pas éloignée où ce souverain sentira la nécessité d'accéder à un arrangement auquel les plénipotentiaires des cinq puissances ont unanimement concouru, et qui a été redigé avec la plus stricte et la plus impartiale attention à tous les intérêts qui s'y rattachent.

J'ai la satisfaction de vous annoncer que j'ai conclu avec le roi des Français une convention que j'ai ordonné de vous soumettre, et dont l'objet est d'arrêter d'une manière effective la traite des esclaves en Afrique. Cette convention ayant pour base la concession de droits réciproques qui seront exercés mutuellement sous des latitudes et dans des lieux spécifiés, mettra j'espère les forces navales des deux pays, à même d'accomplir, par leurs efforts combinés, un objet que l'un et l'autre croient si important aux intérêts de l'humanité.

A l'égard de l'état de l'Europe en général, les assurances amicales que je reçois des puissances étrangères, et l'union qui existe entre moi et mes alliés, ne donnent le confiant espoir que la paix ne sera pas interrompue.

Messieurs de la chambre des communes.

J'ai ordonné qu'on prépare un état approximatif pour l'année courante ; il vous sera soumis en temps opportun.

J'aurai soin qu'il soit fait avec la plus stricte attention à l'économie, et je laisse à votre sagesse et à votre patriotisme à prendre telle décision qu'exigera le service public.

MYLORDS ET MESSIEURS :

Les scènes violentes et outrageantes qui ont eu lieu à Bristol, ont produit sur moi la plus vive affliction ; le respect dû aux lois doit être vengé par le châtiment des délits qui ont causé des dommages si terribles aux personnes et aux propriétés. Je crois à propos d'appeler votre attention sur les moyens nécessaires pour protéger efficacement la paix publique contre de semblables tentatives.

Attaché sincèrement à notre libre constitution, je ne sanctionnerai jamais une intervention étrangère dans l'exercice légal des droits qui doivent assurer à mon peuple le privilège de discuter et de faire connaître ses griefs, mais tout en maintenant ces droits, c'est aussi un devoir pour moi de prévenir toutes machinations, quel qu'en soit le prétexte, dont la forme ou le caractère serait incompatibles avec un gouvernement régulier, et en opposition à l'esprit et aux dispositions de la loi : et je sais que ce n'est pas en vain que j'en appellerai à mes fidèle sujets pour concourir à ma résolution raisonnable de réprimer toutes voies illégales qui pourraient mettre en péril la paix et la tranquillité de nos états.

FRANCE.

PARIS, 5 décembre 1831.

(Extrait du Messager des Chambres.)

DERNIERES NOUVELLES DE LYON.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui à une heure avancée, par estafette, des dépêches de S. A. royale le duc d'Orléans et [illegible] la guerre, sous la [illegible] du soir.

Les détails relatifs à la tranquillité qui règne dans la ville continuent d'être de nature la plus satisfaisante. A l'audience donnée par le prince aux maires de Lyon, Vaise, La Croix-Rousse et la Guillotière, ces magistrats étaient accompagnés de trente ouvriers de tous grades. M. Prunelle prit la parole pour témoigner le désir manifesté par toute la population de voir l'ordre rétabli : le prince poursuivit la même thèse en s'adressant aux ouvriers en des termes calculés pour produire sur eux la plus vive impression.

Le retour de la tranquillité a été si rapide que depuis le 1er décembre, les postes de la ville ont été occupés par les gardes nationaux en uniforme, et que l'avant garde des troupes, composée d'un bataillon du 24e, et entrée à Vaise le même soir, y a été accueillie avec des transports de joie. Dans tous les quartiers de la ville, on s'est empressé de rendre les armes—nous pouvons maintenant considérer le rétablissement de la paix en cette ville, comme complet. Une députation arrivée de St.-Etienne, qui a eu une audience du duc d'Orléans, annonce que les rapports alarmans qui ont été répandus sur cette ville n'ont jamais eu de fondement. *(Moniteur.)*

Les dépêches reçues de Lyon, annoncent également que l'entrée du prince à Lyon était définitivement fixée au 3 décembre,—la grande quantité de neige qui tomba le 1er. fit ajourner l'exécution de cette convention, et S. A. royale fut contrainte, à son grand regret d'ajourner de 24 heures une démarche réclamée par le vœu reitéré des habitans. Elle fut également obligée de prendre les mesures nécessaires pour assurer des logemens à 20,000 hommes d'infanterie, et à 6000 cavaliers, qui doivent entrer dans la ville avec le prince et le maréchal.

Ce retard aura l'avantage de donner le temps nécessaire pour compléter le désarmement. Les ouvriers de toutes les parties de la ville se montrent empressés à remettre leurs armes aux magistrats.

Des renforts arrivent de toutes parts au quartier-général du Comte Rouguet qui vient d'être transporté à Limonest, poste télégraphique de la ville franche—les troupes attendues à Bourg, marcheront en conséquence sur Macon pour s'embarquer sur la Saône. Une batterie qui s'est mise en route pour Bourg ce matin, a suivi cette direction et probablement sera prise aussi demain matin par les 4 escadrons de chasseurs arrivés hier.

Une revue des troupes stationnées à Rellieux a été passée par S. A. R. le duc d'Orléans, et des croix d'honneur y ont été distribuées.

Une lettre d'Aix datée du 26 novembre, est conçue en ces termes:

"Les émentes de Lyon ont donné lieu hier à quelques troubles dans notre ville. La malle n'arriva qu'à 10 heures du soir. Un grand nombre de personnes pénétrèrent dans la cour où est situé le bureau des postes, en demandant lecture des nouvelles de Lyon. *Le* Directeur essaya envain d'engager la foule à renoncer à sa demande. On ouvrit une gazette de *Lyon* qui fut lue à haute voix. La cour du bureau des postes présentait en ce moment, l'aspect d'un club, mais quelques uns des anarchistes ne s'en tinrent pas là. *Un groupe d'environ 50 personnes parcourut les rues en chantant le refrain républicain "Ça ira"* —Un groupe se forma autour de l'arbre de la liberté, et un des membres qui le composaient après une harangue monta sur les épaules d'un des assistans pour escalader l'arbre, et brisa le buste du roi qui y avait été placé : la tranquillité, néanmoins, fut bientôt rétablie.

Un anglais de marque, qui arrive de Saint-Pétersbourg, et qui a traversé la Pologne, raconte que l'exaspération la plus grande contre ce pays règne parmi les seigneurs russes, et que le vœu le plus prononcé parmi cette aristocratie, est de se partager ce pays, et d'y établir leur domination féodale. L'empereur Nicolas, d'après le témoignage de ce voyageur, n'aurait à opposer à ces volontés et à cet esprit de vengeance de la vieille noblesse russe, qu'un simulacre d'autorité ; et dévoré d'ailleurs par un mal lent, mais dont les progrès sont visibles, il ne songerait même plus à contenir cette fougue de ses courtisans.

—On lit dans la *Tribune*, journal de Paris :

"Voici une anecdote qui circule :

Quelques journalistes avaient imaginé l'histoire d'une caisse trouvée dans les fossés qu'on creuse aux Tuileries. C'était, disait-on, à un souper et pour intriguer un amateur d'antiquités. Là, se trouvait un indiscret, qui crut sérieusement la chose, et le lendemain on vit dans les journaux cette même histoire, avec la particularité piquante que cette caisse avait été portée *secrètement* au château. Bientôt le bruit s'en répand parmi les courtisans : *Qui a vu la caisse ?*····et personne n'en savait rien. On crut que c'était un secret d'état, et que le roi seul en avait connaissance. Mais le roi lui-même n'en sait rien. Alors grande rumeur ······*Qu'est-ce que cette caisse ?*····*Il faut avoir la caisse*····*M. de Rumigny, trouvez la caisse ?*

M. de Rumigny, vous le savez, est le grand chercheur de la maison. Il assemble ses gens ; on interroge jusqu'aux marmitons de la royauté : personne n'a des nouvelles de la caisse. L'inquiétude redouble : on se rappelle l'histoire des pétards et même celle de la machine infernale, M. de Rumigny, d'ailleurs, avait précisément reçu une boite de rapports, grosse de complots et de conspirations de tout genre····On fait arriver alors tous les inspecteurs des travaux, "Messieurs, une caisse a été trouvée et portée secrètement····—Mais nous n'avons rien vu de semblabe.—Ne dissimulez pas, messieurs, il y a une caisse····—Mais····—Prenez garde, nous sommes informés de tout. Dailleurs, pourquoi a-t-elle été portée *secrètement?*······

"Ce fut une série de questions embarrassantes. Des inspecteurs on passa aux ouvriers : même enquête et même résultat, jusqu'à ce qu'enfin le bruit en est venu aux auteurs de cette histoire qui n'en font que rire····Les perfides ! Ils avaient gagé que cette innocente plaisanterie mettrait en émoi toute la nouvelle cour. Et la gageure a réussi, tant la monarchie est bien assise. Vous ne voulez pas ensuite que ceux qui tremblent pour si peu s'entourent de fossés ?"

—Un nouveau soi-disant Louis XVII, après avoir été tour-à-tour dragon, prince, maçon et garçon de salle à Bicêtre, vient enfin d'obtenir à Pontarlier les honneurs d'une condamnation. Interrogé sur la question de savoir s'il n'avait rien à ajouter à sa défense, et s'il voulait dire quelque chose pour établir qu'il avait une profession et un domicile, il a répondu que, tout cela étant inutile pour faire triompher la *cause royale*, il n'avait plus rien à dire. Bien déterminée à rester roi de France et non pas maçon, *sa majesté* a été condamnée à quatre mois d'emprisonnement, comme atteinte et convaincue de vagabondage, et elle est retournée fumer sa pipe avec ses compagnons d'infortune.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

A la demande du public, M. FINN,
A été rengagé à ce théâtre.

Aujourd'hui vendredi,
MARIÉ & SEUL,
Comédie—suivie de
CHÉRI & LA BELLE [illegible],

Conte féerie.—Samedi la dernière représentation de M. FORBES, à son bénéfice.

LOTERIE
De l'Eglise Evangélique, 8ème. classe.
TIRAGE DU 31 JANVIER 1832.
12—2—23—20.

LE billet portant les numéros 12—23—2, gagnant le prix de $3000, a été vendu par GENDRON, buraliste, rue Dauphine, entre Orléans et Ste.-Anne. 2 fév—2f.

(Communiqué.)

M. CHARLES GENOIS n'étant pas candidat pour la place de *Recorder*, à la prochaine élection, on nous prie d'annoncer M. FRANÇOIS GAIENNIÉ comme candidat.

Nous sommes autorisés à annoncer M. FÉLIX DE ARMAS comme candidat pour la place de Recorder, et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

Un grand nombre de votans soutiendront M. DENIS PRIEUR, à la prochaine élection du MAIRE de cette ville.

Nous sommes autorisés à annoncer le Col. H. D. P[illegible], comme candidat pour la place de MAIRE, à la prochaine élection; et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des bâtimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Bricks Uxor, Stanton, St. Bart. Wm Gray ; Ajax, Budd, Port-au-Prince, A Hodge jr ; Henry, Thompson, New Haven, White & co ; Moro, Poor, Mobile, Davenport & Maxent ; goëlettes Splendid, Day, Mobile, P B Phelps ; Sarah, Caro, Pensacola, capitaine.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Shark, Hopgeen, ayant mis en mer le navire Tallahassee, la goel. Westrea et la goel. Aspasia—il a amené dans le port le navire français Montesquieu et la barque Lord Stanley. Lundi et mardi le Shark a été à la recherche d'une barque anglaise, qu'on avait rapporté être en détresse dans l'Est, mais il n'a pu la rencontrer. Le brick Triton était échoué sur la barre ; en rivière, navires John Marsh et Majestic, bricks Sicilly et [illegible]. Le Shark repartira cette après-midi, avec les bricks Navarino, et Gov. Schulten, et les goëlettes Canon, Isabella, Columbus et Manellan.

Navire Montesquieu, A J. Conseil, de Bordeaux, (du 28 nov. de *Lorient*,) à V Roumage, avec un chargement de vins, &c. à B Cadillan ; *Labrouche*; Salavignac; J Leblanc; J B Labatut; J Garnier; Zacharie & co; T Nicolet & co; V Roumage ; Sorbé; A & Z Cavelier; Arnous & Pédron; Perret & Charbonnet; M Poirier, et autres—25 passagers.

Barque anglaise Lord Stanley, de Liverpool.
Navire Gen. Hand, Brotherton, de Ragged Island.
Goël. Wild Cat, Auld, de Brazoria—sur lest.
Bat. à vap. Maryland, Maddox, de Ouchita.
Bat. à vap. Companion, de Cincinnati.
Bat. à vap. Hunter, Kinney, de Maysville.

SALLE DE BAL,
Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.
Samedi, 5 février,
GRAND BAL PARÉ
ET MASQUÉ.

Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.

☞ On trouvera dans l'intérieur de l'établissement un magasin de MASQUES et COSTUMES DE BAL, dans le goût le plus nouveau, pour les Dames et les Cavaliers. 3 f.

Excellent Vin de Bordeaux.

28 CAISSES de 12 bouteilles chaque de vieux Derville, reçues et à vendre par
SAM. P. MORGAN & CO.
Encoignure des rues Gravier et du Camp,
2 fév no. 43, au premier.

100 caisses SUCRE blanc, reçues par la goëlette Sarah, de la Havane, à vendre par
2 fév A. QUERTIER & BOUTIN.

Bureau de la Compagnie de la Presse-à-Coton de la Levée.
Nlle.-Orléans, 1er. février 1832.

LA Compagnie est maintenant prête à recevoir en magasin et à presser le coton à sa presse, située sur la Levée, dans la partie inférieure de la ville.

Ayant des magasins et hangards spacieux, le coton sera toujours bien abrité, et attendu la proximité de la presse à l'atterrage, le coton pourra être embarqué dans le meilleur ordre possible.

Les termes seront les mêmes que ceux des autres presses de cette ville.

Par ordre de la Direction,
2 fév WM. HUDSON, secrétaire.

FREMAUX, LIBRAIRE, rue Royale, No. 315, au coin de celle des Ursulines, vient de recevoir par le navire Mary-Howland, les ouvrages suivants, qu'il offre à vendre ou à louer savoir :

Œuvres complètes de Voltaire, Rousseau, Marmontel, Chenier, Thiery, Norvein, Bausset, Bourienne, et Las Casas ; la Contemporaine en Egypte : Théâtres étrangers ; Plutarque ; tous les Romans d'Anne Radcliff, Cottin, Choiseuil, Meuse, Cooper, [illegible], Picard, Paul de Kocq, Pigault-Lebrun, Ricard, avec ces deux derniers romans ; le Drapeau Tricolore et Mayeux ; les Romans de Mme. de Mortonval, Mmes. Montholien et Genlis, Riccoboni ; quelques ouvrages en Médecine, le Dictionnaire Naturel, 16 vol. in-8°. avec planches coloriées, une collection de Manuels des différents Etats ; les Sept Codes avec la Nouvelle Chartre ; des Traités de Songes, l'Art de tirer les cartes. 3 février—3fs

MAQUEREAUX.—25 barils de maquereaux no. 1, et 50 barils dito no. 2.

8 pipes rum de la Nouvelle-Angleterre, en débarquement du brick Tuscar, à vendre par
3 fév STETSON & AVERY.

554 sacs beau café de la Havane, en débarquement du brick Léon, à vendre par
3 fév ESTEVANELL & COURVAL.

LANGUES.—12 demi barils langues, 10 barils pêches sèches, à vendre par
3 fév YORKE, MACALESTER & Co.

M. Fromentin vs B. Proux.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 14 février, à 4 heures, au Principal, 5 bois de lits et une armoire, saisi dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY,
3 fév marshal.

Strong & Myrs vs H. Richard.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 13 février, à 4 heures au Principal, 1 baril de Porc un do. de Bierre et une boite de chocolat, saisi dans l'affaire ci-dessus.
3 fév L. DAUNOY, marshal.

LANCIERS D'ORLEANS.

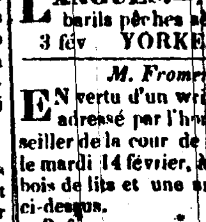

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 5 du courant, à 8½ heures précises du matin, et se réunira sur la Place Antoine, lieu ordinaire du rassemblement. Equipement complet, tenue d'hiver, pour une inspection de l'habillement, équipement, armement et harnachement.

Par ordre du capitaine commandant.
X. Lecourt de Billot,
2 fév *Maréchal-des-logis chef.*

SUCRE à vendre—250 boucauts de sucre 1ère. qualité. S'adresser à
1er fév THEOD. NICOLET & Co.

AVIS.—Si M. Charles Frederich Bourgeand, boulanger, est en ville ou dans les environs, il est prié de passer au bureau des soussignés, qui ont quelque communication à lui faire.
HY. PERRET & CHARBONNET.
1er. fév rue Toulouse, no. 57

POUR CINCINNATI,
Samedi à 10 heures du matin.

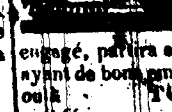

Le nouveau bateau-à-vapeur SENATOR, capitaine Green, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
26 janv YORKE, MACALESTER & Co.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI

Le bateau-à-vapeur, fin march. LAFOURCHE, capt. Moorhead, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à TOURNÉ & BECKWITH,
2 fév Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LA FOURCHE INTERIEURE.

Le nouveau bateau-à-vapeur VOLANT, capitaine Carter, partira ce matin, à 10 heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNÉ & BECKWITH,
1er fév nouvelle levée, no. 15

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

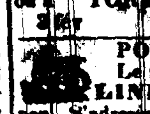

Le bateau à vapeur, à faible pression et fin marcheur, PHILADELPHIA, capitaine Pennywit, partira dimanche, 5 février. Pour frêt ou passage, sa chambre étant une des plus élégantes et des plus commodes, s'adresser à bord ou à
YORKE, MACALESTER & Co.
1er. fév rue du Camp, no. 65.

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE, et les ports intermédiaires.

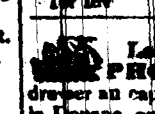

Le bateau-à-vapeur neuf, fin marcheur TENNESSEAN, capt. S. Buckner, partira pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à YORKE, MACALESTER & CO.
3 fév

POUR LIVERPOOL.
Le navire, A1, SARAH CAROLINE, capitaine Prince, partira sous peu. S'adresser à
1er fév LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON.
Le navire A1, MOREA, capitaine Girdler, partira sous peu. S'adresser à
1er fév LINCOLN & GREEN.

A FRETER,
La goëlette, neuve, fine voilière, PHOENIX, capitaine Spicer. S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue de la Douane, ou à THAYER, HURD & Co
1er fév rue des Magasins, no. 29

POUR N. YORK (Paquebot de 5 février.)
(De la Louisiane et New-York.)
Le beau navire neuf LOUISVILLE, capitaine Pike, est maintenant en charge et sera expédié le jour susdit; pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la place publique, ou à
27 janv. FOSTER & HUTTON.

A VENDRE.
La goëlette SAINT-ANN, du port de 73 tonneaux, construite dans le bayou Plaquemine, en bois de mûriers et chêne vert, avec ses agrès et apparaux et en état de prendre de suite la mer. Si la dite goëlette n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 10 février prochain, elle sera criée par J. H. Domingon le même jour, à la Bourse Hewlett.

La goëlette est mouillée vis-à-vis la rue St. Louis, s'adresser à bord, ou à
27 janv.—5 L. P. FERRY.

A VENDRE OU A FRETER;
La belle goëlette neuve BONITA, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en mai dernier ; elle est bien fournie d'apparaux et facile à arrimer. S'adresser à
27 janv HARRISON, BROWN & Co.

VENTE A L'ENCAN.
PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu lundi, 6 février, à neuf heures du matin, sur l'habitation de Mme. Livaudais, les animaux qui en dépendent, savoir :
48 têtes de CHEVAUX et MULETS,
23 BŒUFS domptés,
14 VACHES laitières,
Plusieurs charrues, herses, charrettes à bœuf et à cheval, draps, harnais, et instrumens aratoires.

Plus un moulin à sucre horizontal en fer, et avec les porteuses ; un autre à bras, pour grue.

8 chaudières à sucre, formant deux équipages, 10 bacs, six citernes, une forge, une pompe et une balance, ainsi que divers autres articles. 30 janvier.—7

AVIS.—Aurore Lacuesta, ma femme, ayant quitté mon logis, sans aucune raison valable, le public est prévenu de ne pas lui donner à crédit sur mon nom, attendu que je ne paierai aucune dette contractée par elle.
1er. fév—3 PIERRE LACUESTA.

RIZ à vendre.—52 boucauts de RIZ, en débarquement de la goëlette May-Flower, de Charleston.
THAYER, HURD & Co.
1er fév rue des Magasins, no. 29

A VENDRE—Un superbe lot de CAFÉ fin vert, de la Havane.
ESTEVANELL & COURVAL,
1er. février Nouvelle Levée, no. 6

BUREAU D'AGENCE UNIVERSELLE.

LES directeurs, qui ont ouvert un établissement rue St.-Philippe, près la Levée, No. 23, se chargeront de procurer de l'emploi à toute personne, quels que soient leur profession et leur sexe ; de vendre les propriétés foncières, mobilières, et les esclaves, ou de les donner à loyer ; de présenter aux propriétaires, entrepreneurs et conducteurs de travaux, les ouvriers dont ils auront besoin; de faire les écritures et comptes des personnes qui s'adresseront à eux ; enfin, de faire procurer des fonds sur signatures connues, &a. &a.

☞ Leur bureau sera ouvert depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.
BONNAIN,
GENTY.
31 janv-1m.

AVIS est donné par le présent, qu'en conformité d'un acte de la Législature, intitulé "Acte pour amender et expliquer l'acte pour incorporer la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans", approuvé le 12 janvier 1832, les livres de souscription seront ouverts pour établir le fonds capital de la dite banque, au bureau de la Compagnie du Chemin à coulisse de Pontchartrain, rue Royale, No. 13, Nlle.-Orléans, le lundi 6 février 1832, et resteront ouverts tous les jours (dimanches exceptés) jusqu'au 16 du dit mois, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.

Par ordre de la direction,
16 janv—20 R. CLAGUE, *Secrétaire*

LE DOCTEUR FITCH,
DENTISTE, demeure rue de C[illegible], No. 3, au-dessus du magasin de M. Frobyn.
26 janvier—4m

SUCRE.—60 boucauts de sucre, à bord du sloop Jeno, à vendre par
28 janv A. QUERTIER & BOUTIN.

SEL.—En débarquement de Liverpool et à vendre par WM. G. HEWES,
31 janvier rue du Camp, no. 9

LETTRES de Change sur Charleston, à vendre par
WM. G. HEWES,
31 janv rue du Camp, no. 9.

VENTES A L'ENCAN.

☞ On trouvera deux colonnes d'avis d'encan sur la 4me. page.

PAR T. MOSSY.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu à son magasin d'encan,
60 *ballots marchandises anglaises,*
consistant en un assortiment général d'articles de printemps et d'été. 3 fév.

PAR ISAAC L. M'COY.

TERRAINS DE LA BATTURE—
Il sera vendu vendredi, 10 février, à midi, à la Bourse,
Dix-huit TERRAINS de valeur,
situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Commerce et Julie, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et consistant en deux grands magasins d'entrepôt, mesurant plus de 200 pieds de profondeur, et 80 de largeur ; ils servent maintenant à l'inspection du bœuf et du porc ; il y a un autre magasin d'entrepôt bâti en briques, mesurant plus de 100 pieds de profondeur et 43 de largeur : ils sont dans une situation centrale, à un demi-îlet seulement du lieu de débarquement des bateaux-à-vapeur.

Le terrain no. 1, formant l'encoignure des rues du Commerce et Julie, mesure 20 pieds 9 pouces de face à la première rue, sur 82 pieds 3 pouces de face à la dernière.

Le terrain no. 2, contigu, mesure 20 pieds de face à la rue Julie sur 81 pieds 1 pouce de profondeur d'un côté, et 81 pieds 6 pouces dans le fond.

Le terrain no. 3, contigu, a 20 pieds de face sur 80 pieds 10 pouces de profondeur d'un côté, sur 81 pieds 1 pouce de l'autre, et 18 pieds 1 pouce dans le fond.

Le terrain no. 4, contigu, a 20 pieds de face sur 80 pieds 8 pouces de profondeur d'un côté, 80 pieds 10 pouces de l'autre, 18 pieds 1 pouce dans le fond.

Le terrain no. 5, contigu, a 20 pieds de face sur 80 pieds 6 pouces de profondeur d'un côté, 80 pieds 8 pouces de l'autre, et 18 pieds 1 pouce dans le fond.

Le terrain no. 6, contigu, a 20 pieds de face sur 80 pieds 3 pouces de profondeur d'un côté, 80 pieds 6 pouces de l'autre, et 18 pieds 1 pouce dans le fond.

Le terrain no. 7, dans la profondeur des six autres, a 25 pieds à la rue du Commerce, sur 103 pieds 6 pouces d'un côté et 107 pieds 7 pouces de l'autre, et 24 pieds 5 pouces dans le fond.

Le terrain no. 8, tenant au no. 7, a 27 pieds de face sur 98 pieds 5 pouces de profondeur d'un côté, 103 pieds 6 pouces de l'autre, et 24 pieds 5 pouces dans la profondeur.

Le terrain no. 9, formant l'encoignure des rues Notre Dame et Commerce, a 21 pieds 7 pouces de face à la première rue, sur 86 pieds 8 pouces à la dernière.

Le terrain no. 10, contigu, mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Notre Dame, sur 85 pieds 5 pouces de profondeur d'un côté, 86 pieds de l'autre, et 24 pieds 10 pouces dans le fond.

Le terrain no. 11, contigu, a 21 pieds 6 pouces de face, sur 84 pieds 11 pouces de profondeur d'un côté, 25 pieds 5 pouces de l'autre, et 24 pieds 10 pouces dans le fond.

Le terrain no. 12, contigu, a 21 pieds 6 pouces de face sur 84 pieds 7 pouces de profondeur d'un côté, 84 pieds 11 pouces de l'autre, et 24 pieds 10 pouces dans le fond.

Le terrain no. 13, contigu, a 21 pieds 6 pouces de face sur 84 pieds 7 pouces de profondeur.

Le terrain no. 14, contigu, même dimension.

Le terrain no. 15, formant l'encoignure Tchoupitoulas et Notre Dame, a 21 pieds 6 pouces de face à la première rue, sur une profondeur de 71 pieds 2 pouces sur la rue Notre Dame, 71 pieds 7 pouces de l'autre côté, et 21 pieds 10 pouces dans le fond.

Le terrain no. 16, contigu, a 21 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 68 pieds 11 pouces d'un côté, 71 pieds 7 pouces de l'autre, et 21 pieds 1 pouce dans le fond.

Le terrain no. 17, contigu, a 21 pieds de face sur une profondeur de 66 pieds 4 pouces d'un côté, 68 pieds 11 pouces de l'autre, et 21 pieds 1 pouce dans le fond.

Le terrain no. 18, contigu, a 21 pieds 6 pouces de face, sur 63 pieds 8 pouces de profondeur d'un côté, 66 pieds 2 pouces de l'autre, et 21 pieds 1 pouce dans le fond.—Le plan en est exposé à la Bourse. Ces terrains seront offerts en vente en bloc, et s'ils ne sont pas vendus, on les mettra à l'enchère séparément.

CONDITIONS : Une moitié payable à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois, de 1er. novembre dernier, sans intérêt, et le paiement de l'autre moitié ne devant commencer que dans 7 ans et finir dans dix, mais avec intérêt de 8 pour cent par an, payable tous les 6 mois. Les billets porteront tous hypothèques, mais on n'exigera d'endossement que pour une partie. On ne donnera possession de ces propriétés qu'au premier janvier prochain. Les actes de vente seront passés pardevant G. R. Stringer, not. pub. aux frais des acquéreurs. 3 fév

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 3 du courant, il sera vendu au magasin d'encan, à 10 heures, un grand assortiment de Marchandises de printems et d'été, consistant en brin en fil 6-4, 4-4; toiles d'Irlande; guinghams couleurs unies; mousselines en couleur et à carreaux; mousselines brodées pour robes; do. à carreaux pour rideaux ; coutil à pantalons très-fin; basin rayé pour pantalons; basin à filets, jaune et blanc ; guingham noir pour demi deuil; do. en couleur rayé et à carreaux; toiles de Paris; do. à drap; percales, et mousselines nansou; mouchoirs faux Madras noir; do. Masulipatam ; do. de coton (Orrelt); mouchoirs de mousseline à carreaux ; sleracas rayés; toile à serviettes et nappes ; platilles et bretagnes; toile à serviettes et nappes ; platilles et bretagnes ; toile et coton pour gilettes ; bas de coton bleus; coutil en couleur pour pantalons; indiennes de mousseline nouveau goût, &c. On annoncera les conditions.
2 fév

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu vendredi, 3 février prochain, à midi et demi, à la bourse Hewlett, les terrains suivants :—

1°. Un terrain No. 1, situé à l'encoignure des rues Ramparts et des Ursulines, dans le carré de la ville, ayant 25 pieds de face à la première et 85 à la seconde.

2°. Un terrain No. 2, attenant au No. 1, ayant 29 pieds de face à la rue des Remparts, sur 85 de profondeur.

3°. Un terrain No. 3, attenant au No. 2, ayant 29 pieds de face, sur 85 de profondeur.

4°. Un terrain No. 4, attenant aux No. 1, 2 & 3, par la ligne inférieure ayant 25 pieds de face, sur 83 de profondeur, le tout mesure française et conformément au plan dressé par d'Hémécourt, député voyer.

5°. Un terrain situé sur l'emplacement du fort St. Charles, rue des Français, entre les rues de la Victoire et de la Levée, désigné par le No. 16, au plan déposé chez F. de Armas, notaire public, le 27 mai 1822, ce terrain mesure 32 pieds de face à la rue des Français sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, mesure anglaise.

Conditions.—Les 4 premiers terrains, payable un tiers le 17 mai 1832 ; un tiers le 27 mai 1833 ; et un tiers le 27 mai 1834. Le 5me. terrain payable moitié en juillet 1832, et moitié en juillet 1833, le tout sur billets divisés en coupons et tirés et endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Louis T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 janvier

MR. BOYER, professeur de l'Université de Paris, se propose de donner des leçons des langues latine et française, de géographie, d'histoire, d'arithmétique, &c. &c. aux enfants des deux sexes. Il demeure rue Royale, No. 106. 28 janvier—6